

# Communiqué de presse

Paris, le 19 février 2025

## LA METALLURGIE CFE-CGC NE SIGNE PAS LA PROPOSITION DE REVALORISATION DES SALAIRES MINIMUMS DE LA BRANCHE DE LA METALLURGIE

La CFE-CGC Métallurgie ne signe pas la proposition de l'UIMM relative à la revalorisation des salaires minimums de la branche de la Métallurgie. Cette année 2025 marque la première négociation des SMH depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention collective le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

C'est un début raté ! La faute en revient à la partie patronale qui est restée bloquée sur une proposition de revalorisation de 0,9% en moyenne, alors même que les prévisionnistes s'accordent sur une inflation probable de plus de 1,4% en France pour 2025.

Cette proposition est inacceptable pour la CFE-CGC Métallurgie, alors que depuis des années les entreprises se plaignent de difficultés de recrutement, alors que la nouvelle Convention collective se voulait un outil d'attractivité, alors que de très nombreux jeunes formés pour des métiers de l'industrie choisissent une autre voix après leurs études.

La CFE-CGC Métallurgie regrette cette occasion manquée par l'UIMM d'accorder ses actes à ses communications pour faire aimer l'industrie et ne comprend pas son refus de garantir une revalorisation juste des salaires d'embauche qui sont aussi un outil puissant pour attirer les compétences attendues dans les entreprises de la branche.

La CFE-CGC Métallurgie milite avec conviction pour que notre pays se réindustrialise, condition indispensable à notre indépendance stratégique. Mais il n'y aura pas d'usines et de bureaux d'études sans salariés voulant participer à cette ambition.

Ces premières négociations sont un échec dont la seule responsabilité incombe à la partie patronale.

**CONTACT PRESSE :** Fabrice Nicoud | Président | 07.84.02.65.08